AVIS PUBLIC (MODIFIÉ)
CONSULTATION PUBLIQUE
RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juin 2025, le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté les projets de règlements suivants ayant pour objet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

   - **RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME Nº 1870**

     Le plan d'urbanisme énonce les orientations fixées par le conseil municipal en lien avec l'aménagement et le développement du territoire. Un résumé de ce plan se trouve à la fin du présent avis. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter. Le règlement nº 1870 remplacera le règlement de même nature en vigueur;

   - **RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LA RÉGIE INTERNE Nº 1871**

     Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter. Le règlement nº 1871 remplacera le règlement de même nature en vigueur;

   - **RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 1872**

     Ce projet de règlement ***contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire****. Il sera ultérieurement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Ville. Le règlement nº 1872 remplacera le règlement de même nature en vigueur;*

   - **RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT Nº 1873**

     Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter. Le règlement nº 1873 remplacera le règlement de même nature en vigueur;

   - **RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION Nº 1874**

     Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter. Le règlement nº 1874 remplacera le règlement de même nature en vigueur;

   et les projets de règlements suivants ayant pour objet d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme et, par le fait même, au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

   - **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 1277-24**

     Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter;

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 1740-03**

  Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter;

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 1743-07**

  Ce projet de règlement ***contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire****. Il sera ultérieurement soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Ville;*

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 1777-02**

  Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter;

- **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME Nº 1787-01**

  Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

2. Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le **9 septembre 2025 à 18 h 30** dans la salle 2 du Centre multisports André-Chagnon, situé au 3093, boulevard de la Gare, 2e étage, Vaudreuil–Dorion.

   L'inscription, en ligne, d'ici le 5 septembre à 12h, est recommandée.

   Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera lesdits projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. En complément à cette assemblée publique de consultation, la Ville tiendra les deux activités de consultation suivantes :

   3.1. Consultation écrite

   Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions et commentaires **d'ici le 4 septembre à 12 h** par courriel à revisionurbanisme@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par la poste ou en main propre à l'adresse suivante :

   Hôtel de ville – Ville de Vaudreuil-Dorion
   Service de l'aménagement du territoire
   2000, rue Émile-Bouchard
   Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1A5

   Peu importe le moyen de transmission, votre correspondance **doit respecter les critères suivants** :

   - Indiquer clairement vos noms et prénoms;
   - Être rédigée en français;
   - Être en lien avec les projets de règlements précités;
   - Avoir un maximum de 600 caractères.

Ne seront pas pris en considération les questions et commentaires qui :

- sont reçus après le **4 septembre à 12 h**;
- ne respectent pas les critères précités;
- sont fondés sur une hypothèse;
- comportent des propos diffamatoires, des allusions personnelles ou des insinuations malveillantes;
- sont frivoles ou vexatoires.

3.2. Consultation en personne

Afin de discuter en personne de vos questions et commentaires, il sera également possible, **jusqu'au 27 août à 12 h**, de prendre rendez-vous aux dates et heures suivantes :

- 18 au 21 août 2025, entre 8 h et 16 h;
- 25 au 28 août 2025, entre 8 h et 16 h;
- 22 et 29 août 2025, entre 8 h et 12 h.

La prise de rendez-vous doit se faire par courriel à revisionurbanisme@ville.vaudreuil-doion.qc.ca.

Vous devez indiquer le sujet de vos questions, commentaires ou autres demandes dans votre courriel.

4. Ces projets de règlements peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/reglementation/revision-du-plan-et-des-reglements-d-urbanisme.

Pour toute question en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur des projets de règlements visés par le présent avis, veuillez communiquer avec le Service du greffe et des affaires juridiques.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 27 août 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca